



Dette à la banque crédit lyonnais depuis plus de 2 ans

Par **RABAL**, le **18/05/2009** à **11:46**

Bonjour,rnrnJ'ai une dette au Crédit Lyonnais qui traîne depuis des années.rnEn juin 2006 j'ai soit disant une relance (je dis soit disant car je n'ai rien reçu!!)rnIls me relancent en sept. ou octobre 2008. Je suis en cav avec 800 euros/mois avec un grand enfant encore à charge car lycéen.rnJe sais qu'il existe une date de prescription après laquelle il ne leur est plus possible de demander mais je ne la connais pas. Pouvez vous me renseigner s'il vous plaît?rnMerci infinimentrnB.RABAL

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **12:11**

bonjour, le délai de forclusion d'un crédit à la consommation est de deux ans article [fluo]311-37 [/fluo]du Code de la Consommation, contactez l'association Crésus de la Gironde, ils vous apporternt plus de précisions et d'aides, courage à vous, cordialement rnrn[fluo]CRESUS GIRONDE[/fluo]rnPrésident : José MARTINEZrnTEL : 06 75 79 34 42rnjm.cresusgironde@orange.frrnPermanencesrnrnLe mardi entre 14h00 et 18h00, avec ou sans rendez-vous.rnMAISON DES ASSOCIATIONsrn51 Cours tartasrn33120 ARCACHONrnTEL : 06 82 07 02 14rnrnLe vendredi entre 9h00 et 12h00rnCENTRE ADMINISTRATIFrn260 AV. DE LA REPUBLIQUErn33510 ANDERNOS LES BAINsrnTEL : 06 75 79 34 42rnrnLe mercredi entre 14h00 et 18h00, sur rendez-vous uniquement.rnMAIRIE DE STE FOY LA GRANDErnTEL : 06 64 31 23 95